

GREVE SALAIRES :

RUMEURS, PRESSIONS , INTOX

Les préavis de grève de 59 minutes commencent sérieusement à perturber la Direction, au vu du nombre d'arrêts de travail affectant l'antenne. Celle-ci tente donc, par divers moyens, d'amener les personnels à ne pas y participer :

- **Rumeurs sur la légalité de ces préavis** : par certains de ses relais, la Direction tente d'assimiler les préavis de grève de 59 minutes, à des **grèves perlées** (qui ne sont pas de véritables arrêts de travail, mais un ralentissement de l'activité) ou à des **grèves tournantes** (qui affectent successivement certains établissements ou catégories de personnel). Or les préavis déposés sont des préavis de grève nationaux, affectant l'ensemble de l'entreprise et toute les catégories professionnelles. **Il n'y a donc aucun doute sur la légalité de ces préavis de grève.**

- La Direction, par le biais de certains membres de la hiérarchie, considère que les personnels doivent se déclarer grévistes avant le début effectif de la grève. Elle prétend également qu'il n'est pas possible d'interrompre le travail, notamment pendant les tournages ou les directs (programmes, journaux).

Si la continuité de l'antenne relève bien de la responsabilité de la Direction, elle a été prévenue en temps utile (par le dépôt de préavis) de la date et de l'heure des arrêts de travail. Il lui appartient donc de s'organiser pour y faire face. Les personnels, quant à eux, sont parfaitement couverts pour cesser le travail à l'heure indiquée sans autres obligations vis à vis de l'employeur.

Nous invitons donc l'ensemble des salariés qui, à l'évidence, se sont déjà mobilisés sur cette nouvelle forme de lutte, à faire part aux différents syndicats de toutes tentatives de pressions ou de sanctions. Il y sera bien entendu répondu au plan national avec les moyens appropriés (y compris judiciaires).

**RESTONS COORDONNES, AMPLIFIONS LE MOUVEMENT, ET NOUS
GAGNERONS TOUS. LE TEMPS TRAVAILLE POUR NOUS**

Paris, le 19 octobre 2006